

## **PRU des Clairs-Soleils - Subvention de l'ANRU sur le volet rénovation urbaine du Plan de Relance de l'Economie 2009 - Signature de l'avenant simplifié**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Conseil d'Administration de l'ANRU du 22 décembre 2008 a ouvert une dotation nouvelle de 350 M€ comme contribution de la rénovation urbaine au plan de relance de l'économie. Etaient concernées, les opérations déjà conventionnées, connaissant des surcoûts techniques et dont les travaux pouvaient être engagés en 2009.

Pour répondre à l'appel à dossier, un dossier a été transmis à la délégation territoriale de l'ANRU, le 28 janvier 2009, présentant deux opérations de logements de Grand Besançon Habitat : 45 logements place Sud, 47 logements place Nord, et deux opérations de la Ville : la crèche place Nord, le supermarché, place Sud.

Le comité d'engagement de l'ANRU du 8 avril 2009, a décidé d'attribuer une subvention de 1 million d'Euros au programme de rénovation urbaine des Clairs-Soleils.

Cette enveloppe a été répartie comme suit :

### **I - Subventions des opérations de priorité 1**

#### **➤ Crèche**

Une subvention de 40 % est attribuée sur les surcoûts techniques constatés :

660 758 € HT x 40 % = 264 303 €

Elle vient s'ajouter à la subvention déjà contractualisée de 256 000 €.

#### **➤ Bâtiment A - 45 logements**

L'opération bénéficie désormais de 2 subventions supplémentaires :

1 - Subvention sur les surcoûts techniques, au taux de la convention, 16,89 % :

760 741 x 16,89 % = 128 526 €.

2 - Subvention pour dépassement de la charge foncière de référence, en application du code de la construction et de l'habitation qui prévoit une participation d'au moins 20 % d'une collectivité locale.

Dépassement de la charge foncière de référence	231 199 €
ANRU 50 %	115 599 €
Collectivité 20 %	46 240 €
GBH 30 %	69 360 €

#### **➤ Bâtiment D - 47 logements**

L'opération bénéficie désormais de 2 subventions supplémentaires :

1 - Subvention sur les surcoûts techniques, au taux de la convention, 16,89 % :

974 288 x 16,89 % = 164 605 €.

2 - Subvention pour dépassement de la charge foncière de référence, en application du code de la construction et de l'habitation qui prévoit une participation d'au moins 20 % d'une collectivité locale.

Dépassement de la charge foncière de référence	141 887 €
------------------------------------------------	-----------

ANRU 50 %	70 943 €
Collectivité 20 %	28 377 €
GBH	42 566 €

NB - Le versement des subventions pour dépassement de la charge foncière de référence est conditionné par une subvention totale de 74 617 € apportée par la Ville dans le nouveau plan de financement et la maquette financière de cette participation est intégrée.

Total de la subvention ANRU «volet rénovation urbaine du plan de relance de l'économie» sur les opérations de priorité 1 : 743 976 €.

## II - Subventions des opérations de priorité 2

Les opérations classées en priorité 2 bénéficient du solde de la dotation, 1 M€, après déduction des subventions de catégories 1.

### **Bâtiment A, supermarché : 256 024 €.**

Il convient de rappeler que l'attribution de ces subventions exceptionnelles sont conditionnées au démarrage effectif de l'opération en 2009.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les modalités de répartition de la subvention,
- approuver la participation complémentaire de la Ville de 74 617 € à la surcharge foncière des opérations de Grand Besançon Habitat, dans les conditions prévues par le CCH et le règlement intérieur de l'ANRU,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant simplifié et tous actes nécessaires pour le versement des subventions du plan de relance.

**«M. LE MAIRE :** Je dois dire pour être objectif que nous obtenons 1 M€ de plus dans le cadre du plan de relance, ce dont je me félicite pour le PRU des Clairs-Soleils. Je dois dire aussi que j'ai invité Fadela AMARA à venir à Besançon lors d'une rencontre où je l'ai vue à Paris il y a environ un mois, un mois et demi. Elle doit venir à Besançon bientôt car elle a considéré que ce que nous faisons ici c'était plutôt intéressant. Venant de sa part je suis plutôt ravi.

**Mme Françoise BRANGET :** C'est tant mieux qu'elle ait accepté de venir parce que je le lui avais suggéré aussi depuis un moment. Elle m'avait invitée à déjeuner il y a plus d'un mois et on en avait discuté, donc je suis ravie.

**M. LE MAIRE :** C'est très bien. Le principal c'est qu'elle vienne, je lui en avais parlé il y a un an à une réunion à l'AMGVF, et une nouvelle fois à une réunion, qui était avant votre déjeuner, à laquelle assistait Elisabeth PEQUIGNOT qui peut dire que c'était il y a plus d'un mois, au siège d'AXA et pour la petite histoire, elle m'a dit «si j'oublie, dites à Claude BEBEARD de me le rappeler».

**Mme Françoise BRANGET :** Je me souviens lui avoir déjà dit une première fois il y a très longtemps mais on ne va pas polémiquer là-dessus. Je suis ravie, je souhaite qu'elle vienne tout simplement. Il y a quelques échéances ministérielles qui devraient arriver, je ne sais pas si elle aura le temps de venir avant mais j'espère.

**M. LE MAIRE :** J'espère qu'elle viendra. Faute de quoi nos efforts conjoints auraient été vains, ce que je déplorerais.

**Mme Françoise BRANGET** : Je vais quand même un petit peu souligner votre contentement car pour une fois vous êtes content...

**M. LE MAIRE** : Madame, lorsque les choses sont positives, je le dis toujours.

**Mme Françoise BRANGET** : ...et vous n'allez pas critiquer le désengagement de l'Etat parce que c'est quand même récurrent depuis quelques mois et années. Donc là vous êtes satisfait. Je trouve que l'effort de l'Etat est quand même exceptionnel en ces temps de crise et la Franche-Comté n'a pas été oubliée parce que je crois que c'est plus de 700 M€ pour la Franche-Comté, ce qui n'est pas mal par rapport aux autres régions. Certaines ont plus, certes, mais il y a quand même pas mal de projets engagés et pas mal de projets qui concernent Besançon. Je crois que ça mérite d'être souligné, que ce soit le million pour la Cité des Arts ou que ce soit l'ensemble des travaux sur la prison, l'Université, le CHU, l'ENSM...

**M. LE MAIRE** : Le CHU ? Alors là !

**Mme Françoise BRANGET** : Attendez, le CHU c'est l'UFR et puis l'apothéose des 30 M€ pour le TCSP, je crois quand même que vous pouvez vous réjouir du plan de relance et des investissements pour Besançon. Je m'en réjouis, j'espère que les autres collègues dans cette enceinte s'en réjouissent également.

**M. LE MAIRE** : J'ai une vision beaucoup plus nuancée que vous mais je ne vais pas lancer le débat là-dessus. Là il y a 1 M€, c'est bien et je le dis. Et il y a une grande différence entre le Maire et certains d'entre vous, c'est que moi quand les choses sont bien, je le dis !»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.*